Séance du Conseil Municipal Du 24 avril 2023

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2023

MOYENS GÉNÉRAUX ET FINANCES

Délibération n°2023-042

Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales- désignation des membres.

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

CONSTITUE la commission de contrôle des listes électorales comme suit :

Membres titulaires:

- Madame Christine MILET
- Monsieur Jean-François ROUGÉ
- Madame FLora POSTEL
- Monsieur Jacques DEMELUN
- Monsieur Christian HAUGEARD

Membres suppléants :

- Monsieur Jean-Claude LEBAILLY
- Monsieur Rodolphe VAUBRUN

AUTORISE Monsieur Le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

Délibération n°2023-043

Demande de subventions pour un équipement sportif.

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité et 2 abstentions : Madame Flavie BOURGET et Monsieur Christian HAUGEARD.

AUTORISE Monsieur Le Maire à déposer des demandes de subvention auprès de l'Agence nationale du Sport, auprès de la Fédération Française de Tennis, auprès de la Région, auprès du département, auprès de l'état au titre de la DETR ou de la DSIL et toute autre demande afférente à ce projet ;

DONNE tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

PRÉCISE que l'acquisition ou la réalisation d'une structure destinée à couvrir les 2 terrains de tennis est conditionnée d'une part à la faisabilité des travaux sur le plan technique in situ ainsi qu'au niveau de subvention obtenu avec la condition d'un reste à charge pour la commune inférieur à 50 000 €. L'aménagement projeté ne pourra en effet se réaliser qu'après une nouvelle décision du conseil municipal.

Délibération n°2023-044

Signature du « contrat urgence titres » -Mairie engagée- Relatif au renforcement des capacités de recueil des demandes de titres d'identité et de voyage.

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer le « contrat urgence titres » ;

DONNE tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°2023-045 Budget Principal 2023-Créances éteintes

Entendu l'exposé de Madame JORE,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de statuer sur la créance éteinte des titres de recettes.

DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 317.64€.

AUTORISE Monsieur Le Maire à émettre un mandat de 317.64 € à l'article 6542 du Budget Principal 2023.

Délibération n°2023-046

Budget La Ferronnerie - Décision modificative n° 1.

Entendu l'exposé de Madame JORE,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTE la délibération modificative suivante :

N° de comptes	Désignation	Dépenses diminution de crédits	Dépenses augmentation de crédits
021	Virement de la section de fonctionnement	- 2500.00€	
023	Virement de la section d'investissement	- 2500.00€	
66111	Intérêts réglés à l'échéance		+ 2 500.00 €
1641	Emprunts en Euros	- 2 500.00 €	

Délibération n°2023-047

Budget général - Décision modificative n° 1.

Entendu l'exposé de Madame JORE,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTE la délibération modificative suivante :

N°de comptes	Désignation	Dépenses augmentation de crédits	Recettes augmentation de crédits
2181	Aménagements	56 000.00 €	
1348	Fonds affectés à l'équipement		56 000.00 €

TRAVAUX ET URBANISME

Délibération n°2023-048

Zonage d'assainissement des eaux pluviales.

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

SOUHAITE lancer une étude de zonage pluvial.

SOUHAITE intégrer le groupement de commande pour la réalisation de l'étude de zonage.

DÉCIDE d'envisager un portage du zonage par GTM.

Délibération n°2023-049

Aménagement d'une aire de stationnement rue du Caporal Maupas- Désignation de la maîtrise d'œuvre.

Entendu l'exposé de Monsieur DEMELUN, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉSIGNE le cabinet d'études TECAM comme maîtrise d'œuvre.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet d'études TECAM.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout document inhérent à ce marché.

CULTUREL & ASSOCIATIONS

Délibération n°2023-050

Convention avec la commune de Cérences pour la prise en charge financière de l'emploi de conseiller numérique.

Entendu l'exposé de Monsieur CAENS, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention avec la commune de Cérences.

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans un emploi non-permanent au chapitre 012 du budget.

Délibération n° 2023-051

Vote des subventions aux associations pour l'année 2023.

Entendu l'exposé de Madame MILET, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE selon le tableau suivant les subventions aux diverses associations :

SUBVENTION 2023	Proposition commission
Associations sportives	
Bréhalaise Football	12 500
Bréhal Handball	6 000
ADLP Tennis	4 000
Cie des archers Bréhalais	2 100
SAEL Tennis de table	1 600
Associations sports loisirs	
Brehal Cyclo	200
Gymnastique volontaire	200
Les pieds salés	300
Echec et Maths	190
Escadrille des salines(modélisme)	145
Associations loisirs	
Gym douce (Abelia)	100
Funny Boots Country	115
Amicale de Saint Martin	300
Club de loisirs créatif	100
Club de l'Amitié	100
Le cerf volant fait des bulles	100

Associations culturelles	
Bréhal jazz	845
Libre artistes Bréhalais	200
Petit patrimoine Bréhalais	300
Pom,Pomm,Pommes	200
Jumelage	200
Association Culturelle	100
La Joie de Vivre EHPAD	400
Music K lementvôtre	100
Autres	
Donneurs de sang	100
Lion's club	100
SNSM	1 500
Jeunes sapeurs pompiers	500
Unions des combattants	500
Souvenir Français	100
Secours Catholique	100
Amicale des chasseurs	100
Uciab	200
Avicole du bocage Granvillais	100
AZAB	200
AOB	100
Hors Commune	
TELETHON	500
Prévention routière	100
Rejouets	100
Les mots bleus	200
Boura	100
FSE et APE	25 757
Ecole de voile	2 000
Total	62 752 €

Précise que les dépenses sont inscrites au Budget général 2023.

